MARGAUX MEDOC TOURISME

GUIDE DU PARTENAIRE 2026

Laissez vous surprendre...

2026 : une nouvelle dimension pour votre activité

QUI SOMMES-NOUS ?
ÉVÉNEMENTS & TEMPS FORTS
DEVENIR PARTENAIRE
NOS SERVICES

WWW.MARGAUX-MEDOC-TOURISME.COM

ÉDITO

Chers partenaires,
2026 marque un **changement d'échelle** pour Margaux Médoc Tourisme.

Notre ambition est claire : faire du développement touristique un levier concret de performance pour votre activité et pour l'économie locale.

Cette **montée en puissance** se traduit par :

- un Office engagé vers le classement en catégorie II,
- +515 heures d'accueil supplémentaires pour générer davantage de recommandations qualifiées,
- l'ouverture à la commercialisation d'activités via notre site internet,
- le déploiement d'une promotion renforcée hors territoire,
- et le lancement du Schéma de Développement Touristique adapté aux atouts de la Destination 2026–2031, construit avec les professionnels, pour structurer durablement notre attractivité.

Être partenaire en 2026, ce n'est pas simplement adhérer. C'est investir dans une stratégie collective pensée pour transformer la visibilité en chiffre d'affaires.
Margaux Médoc Tourisme agit.
Avec vous. Pour vous.

Christine

QUI SOMMES-NOUS ?

Christine RIBIERE, Directrice Générale
06.12.51.07.47 | direction@margaux-medoc-tourisme.com

Impulse la **stratégie de développement touristique,** pilote les projets structurants (classement, commercialisation et schéma de développement) et veille à la cohérence, à l'ambition et à la performance économique du territoire.

Alisée GUYON, Responsable Accueil & Partenariats
06.28.52.22.00 | accueil-partenaires@margaux-medoc-tourisme.com

Pilote la **relation partenaires et la qualité de l'accueil** sur l'ensemble du territoire. Elle vous accompagne dans votre adhésion et la structuration de votre offre, afin de favoriser des recommandations qualifiées et efficaces.

Sabine PERBOS, Responsable du classement meublés
(Salariée de l'Office de Tourisme Médoc Plein Sud)
06.42.59.33.69 | classementmargauxmedoc@gmail.com

Experte du **classement des hébergements**, en coordination avec l'équipe partenariats. Elle vous accompagne dans vos démarches de reconnaissance officielle et de montée en gamme.

Stella WAUTHIER, Responsable Communication & Promotion
06.23.43.50.50 | communication@margaux-medoc-tourisme.com

Pilote la **stratégie de communication et la promotion** de la destination. Campagnes, presse, réseaux et commercialisation : elle transforme la visibilité du territoire en opportunités concrètes pour vous.

Marianne HAGUET LE BLEIZ, Rédacteur Reporter Web
06.11.13.49.15 | reporter@margaux-medoc-tourisme.com

En charge des **contenus éditoriaux** et de la valorisation des acteurs du territoire. Articles, portraits et production web : elle met en récit votre savoir-faire pour renforcer votre attractivité.

NOS POINTS D'ACCUEIL

Plus de visibilité, plus d'opportunités commerciales

En 2025, **près de 8 000 visiteurs** ont été accueillis et conseillés par nos équipes.
En 2026, Margaux Médoc Tourisme augmente sa présence physique de **+66 %**, avec près de **1300 heures d'accueil** (contre 775 heures en 2025).

Cette **montée en puissance** se traduit concrètement par :

- **1 jour supplémentaire d'ouverture au RIT du Port de Lamarque**
→ Créneaux de vente supplémentaires pour les viticulteurs
→ Plus de recommandations directes vers les partenaires
- **Une boutique éphémère dédiée aux produits du terroir médocain**
→ Une vitrine physique exclusive pour valoriser les productions locales
→ Un espace complémentaire au site internet et à la promotion digitale
- **Une présence dédiée aux croisiéristes à Fort Médoc** (avril à novembre)
→ Une clientèle majoritairement internationale à fort pouvoir d'achat
→ Des recommandations ciblées vers les professionnels du territoire
- **Une présence hors-les-murs renforcée** (Nomada)
→ Promotion active de vos offres lors des temps forts du territoire (Printemps des Châteaux, Portes Ouvertes, Margaux Saveurs, salons spécialisés...)

+ 66% d'accueil physique en 2026

- plus de flux qualifiés
- plus de recommandations personnalisées
- plus de mises en relation
- plus d'opportunités de vente

- **Bureau d'Information Touristique à Cussac-Fort-Médoc**
  Ouvert toute l'année, jusqu'à 6 jours par semaine
- **Relais d'Information Touristique à Lamarque**
  Ouvert les mercredis, jeudis et vendredis du 8 juillet au 28 août 2026
- **Embarcadère de Blaye**
  Présence estivale
- **Fort Médoc**
  Accueil croisiéristes fluviaux
- **Maison du Vin – ODG Margaux**
  Présence estivale
- **Accueil mobile avec notre triporteur Nomada**
  Présence active sur des événements structurants

NOS MISSIONS

Transformer la visibilité en performance pour votre activité

- **Accueil & recommandation qualifiée :** Transformer chaque visiteur en ambassadeur et client potentiel.
- **Promotion & mise en marché :** Déployer une stratégie multicanale pour amplifier la notoriété et générer du trafic vers les partenaires.
- **Structuration & montée en gamme :** Accompagner la qualification de l'offre et la professionnalisation du réseau.
- **Développement stratégique :** Piloter les projets structurants au service de l'attractivité économique du territoire.

LES NOUVEAUTÉS 2026

Ce qui change concrètement pour vous

Des leviers de performance renforcés

- Classement de l'Office en catégorie II
- Ouverture à la **commercialisation d'activités sur le site** internet
- Promotion développée hors territoire (salons spécialisés)
- Relations presse renforcées

Objectif : générer plus de visibilité et de chiffre d'affaires.

De nouveaux supports au service de votre visibilité

- Le Guide Pratique (nouveau)
  - Un support d'orientation distribué aux visiteurs. Il facilite la recommandation en accueil et prolonge votre visibilité au-delà du numérique.
  - Format A5, édition en français, imprimé à environ 5000 exemplaires, distribué sur les points d'accueils de l'Office de Tourisme et sur des points stratégiques des 10 communes.
  - Plusieurs mises en avant possible, voir page 10
- L'Agenda Estival (anciennement Pépites)
  - Un support dédié aux temps forts du territoire. Il met en lumière vos événements auprès des visiteurs et habitants.
  - Format A3 plié, édition en français, imprimé à environ 5000 exemplaires, distribué sur les points d'accueils de l'Office de Tourisme et sur des points stratégiques des 10 communes.
  - Pour un encart publicitaire, voir page 10
- La newsletter bimestrielle
  - A destination des acteurs touristiques du territoire : temps forts, informations importantes, opportunités…
  - Plus de 300 contacts, taux d'ouverture d'environ 50%

Ces supports sont des outils concrets de mise en avant pour vous.

Une structuration stratégique à long terme

- Lancement du Schéma de Développement Touristique adaptés aux Atouts de la Destination 2026–2031
- Coordination renforcée des acteurs
- Qualification de l'offre
- Déploiement d'outils partagés

Objectif : construire une destination plus cohérente et plus performante.

Créé en 2021, l'Office de Tourisme Margaux Médoc Tourisme est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), placé sous la tutelle de la **Communauté de Communes Médoc Estuaire**. Il couvre le territoire des communes d'**Arcins, Arsac, Cussac-Fort-Médoc, Labarde, Lamarque, Ludon-Médoc, Macau, Margaux-Cantenac, Le Pian-Médoc et Soussans**.

ÉVÉNEMENTS & TEMPS FORTS

Des rendez-vous utiles pour développer votre activité

En 2026, Margaux Médoc Tourisme propose des temps forts conçus pour renforcer votre visibilité, vos compétences et votre réseau professionnel.

LANCEMENT DE SAISON

Jeudi 28 mai 2026

Nouveautés 2026
Rencontres entre pros
Bourse aux dépliants

Je m'inscris

Evénement ouvert à tous

BILAN DE SAISON

Jeudi 26 novembre 2026

Tendances
Retours d'expériences
Stratégie 2027

Je m'inscris

ATELIERS & TABLES RONDES (réservés aux partenaires)

- **Boostez vos réseaux sociaux** (en mai - *date à venir*) Je m'inscris
  Des outils concrets pour améliorer votre visibilité digitale.
- **Handicap & tourisme : que faire, comment faire ?** (5 novembre) Je m'inscris
  Comprendre les obligations, identifier les opportunités et valoriser votre accessibilité.
- **Schéma de Développement Touristique adapté aux Atouts de la Destination 2026-2031**
  - 6 ateliers participatifs
  - 6 tables rondes thématiques

  Ces rencontres sont ouvertes à tous les professionnels souhaitant contribuer aux orientations stratégiques de la destination.

Vous organisez un événement ?
Gagnez en visibilité gratuitement

Dès avril 2026, le formulaire en ligne "**Votre Information Touristique**" vous permet de :

- apparaître sur l'agenda officiel du site
- bénéficier de relais sur nos réseaux sociaux
- être visible en accueil visiteurs
- renforcer la diffusion de votre programmation

Retrouvez les fêtes et manifestations du territoire sur l'agenda de notre site

Un événement déclaré est un événement visible.

Une question ?
Toute l'équipe est à votre écoute au 06 26 70 06 81 ou écrivez nous à bienvenue@margaux-medoc-tourisme.com

DEVENIR PARTENAIRE

Pourquoi adhérer à l'Office de Tourisme ?

Adhérer à Margaux Médoc Tourisme n'est pas un simple engagement institutionnel : c'est une décision stratégique pour **développer votre activité**.

Chaque action vise un objectif clair : transformer les visiteurs en clients pour vous.

Concrètement, vous bénéficiez de :

- Recommandations personnalisées réalisées chaque jour par nos conseillers en séjour (près de 8 000 visiteurs accueillis et conseillés en 2025)
- Mise en avant de votre documentation sur nos points d'accueil (diffusion après acte de conseil — sans libre distribution)
- Accès à la commercialisation d'activités sur notre site
- Relai auprès de notre communauté digitale
- Conseils personnalisés
- Intégration à notre base presse

Objectif : améliorer votre performance et votre attractivité.
Une recommandation peut suffire à générer une réservation et à amortir votre adhésion annuelle.

La plus-value du partenariat ?

- de la visibilité qualifiée
- un accompagnement opérationnel
- un retour sur investissement rapide

Offre exclusive à destination des hébergeurs et sites de loisirs partenaires
Une solution digitale exclusive : WeeBnB

Un site internet clé en main, connecté à l'Office de Tourisme.

- Site optimisé et prêt à l'emploi
- Guide de séjour numérique personnalisé
- Synchronisation des calendriers
- Accompagnement dédié
- Option module de vente en ligne

Un outil simple pour booster votre visibilité et vos réservations !
Tarif préférentiel en page 10

En résumé

Adhérer en 2026, c'est :

- Être visible
- Être recommandé
- Être accompagné
- Accéder à des outils de conversion
- Intégrer une dynamique collective

Transformez une simple adhésion en opportunités !

DEVENIR PARTENAIRE

Comment ça fonctionne ?

Février 2026

Lancement du Guide du Partenaire

Les demandes d'adhésion ou de renouvellement sont possibles dès février.

- L'adhésion 2026 est valable du 1er janvier au 31 décembre 2026. Elle n'est pas glissante.
- Les souscriptions pour l'année 2026 sont ouvertes jusqu'au 30 juin 2026.

Mars à Avril 2026

Validation des supports de communication

Votre parution dans le Guide Pratique et sur l'Agenda estival (anciennement Pépites)

Avril à Juin 2026

Comité de Direction – Renouvellement 2026

Le Comité de Direction sera renouvelé dans le cadre du renouvellement des instances du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Médoc Estuaire. La désignation des membres titulaires et suppléants s'effectuera conformément aux statuts de l'établissement et au règlement intérieur en vigueur. La participation au Comité de Direction relève d'une démarche volontaire exercée dans le strict respect des statuts et du règlement intérieur.

28 mai 2026

Lancement de saison

Participez au coup d'envoi de la saison touristique et découvrez les nouveautés, projets et opportunités pour votre territoire.

Mai à Juin 2026

Distribution de la documentation touristique

Les brochures, guides et plans édités par l'Office de Tourisme peuvent vous être remis directement dans vos établissements, être retirés dans nos locaux ou remis lors de la Bourse aux dépliants qui aura lieu lors du lancement de saison.

Septembre 2026

Facturation de votre partenariat

Un Avis de Sommes à Payer (ASAP) sera émis par le Trésor Public.
Une facture peut vous être adressée par l'Office de Tourisme, à titre informatif et uniquement si vous en faites expressément la demande en cochant la case prévue à cet effet dans le bulletin d'adhésion.
Le règlement s'effectue exclusivement auprès du Trésor Public.

26 novembre 2026

Bilan de saison

Retour sur les temps forts de la saison écoulée et échanges sur les résultats, enseignements et perspectives pour l'avenir.

DEVENEZ MEMBRE DU COMITÉ DE DIRECTION

En 2026, le Comité de Direction de Margaux Médoc Tourisme arrive en fin de mandat.

Cette échéance ouvre une nouvelle dynamique de renouvellement du mandat, avec la possibilité pour de nouveaux socioprofessionnels de rejoindre cette instance stratégique, en tant que membres titulaires ou suppléants. Le Comité de Direction est un espace de dialogue et de co-construction, réunissant élus et professionnels du tourisme autour d'une ambition commune : développer une destination attractive, cohérente et durable.

Le Comité de Direction est composé de représentants des communes (10 élus et 10 suppléants) et d'un collège de socioprofessionnels (9 élus et 9 suppléants).

Cette composition garantit :

- un équilibre entre vision publique et réalités économiques,
- une représentation des différents secteurs d'activité,
- une prise de décision nourrie par l'expérience de terrain.

Votre rôle et vos responsabilités : en tant que membre volontaire du Comité de Direction, titulaire ou suppléant, vous participez aux réflexions stratégiques et aux grandes orientations de l'Office. Vous partagez votre expertise, vos enjeux et vos perspectives de développement.

Votre engagement contribue à :

- alimenter les projets structurants,
- orienter les priorités d'action,
- renforcer l'adéquation entre stratégie territoriale et besoins des professionnels.

C'est un rôle de représentation, de dialogue et d'implication dans la durée.

Conditions de candidature

Peuvent faire acte de candidature :

- les partenaires à jour de leur adhésion,
- exerçant une activité touristique sur le territoire,
- relevant d'une catégorie représentée au sein du collège des socio-professionnels (hébergeurs, restaurateurs, commerçants, domaines viticoles, activités de loisirs, activités oenotouristiques et patrimoine)

La candidature est volontaire, que ce soit pour un poste de membre titulaire ou suppléant.

Modalités de désignation

Les membres du Comité de Direction sont désignés conformément aux statuts de l'établissement et aux dispositions applicables lors du renouvellement des instances.

Un engagement est attendu en termes de :

- participation régulière aux réunions,
- contribution active aux échanges et réflexions,
- respect du cadre statutaire.

Devenir membre du Comité de Direction, c'est s'impliquer au cœur des décisions.
C'est faire le choix d'agir, de représenter sa filière et de contribuer à bâtir collectivement l'avenir touristique du territoire avec Margaux Médoc Tourisme.

BULLETIN D'ADHÉSION 2026

MARGAUX MEDOC TOURISME

Coordonnées de l'organisme :

Nom de l'entreprise / association : .....

Adresse de correspondance : .....

Adresse de l'activité (si différente) : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Site Internet : .....

Forme juridique : ..... SIRET : .....

Secteur d'activité : .....

Coordonnées du contact :

Nom et qualité du responsable : .....

Nom et téléphone du contact référent (si différent du responsable) : .....

N° de téléphone pour le groupe WhatsApp : .....

Je souhaite devenir partenaire de Margaux Médoc Tourisme pour 2026

Adhésion seule (ou socle de base pour accéder aux services complémentaires)

□ 70 € TTC
Structure de la CdC Médoc Estuaire

□ 200 € TTC
Structure du Médoc (hors CdC Médoc Estuaire)

□ Sous convention
Structure hors Médoc

Je souhaite souscrire à des services complémentaires (voir page suivante)

□ Oui □ Non

Services complémentaires sélectionnés : voir détail page 10

Une dotation de 4 bouteilles est demandée dans le cadre du partenariat pour les domaines viticoles.

Je souhaite recevoir une facture émise par l'Office de Tourisme (à titre informatif)

Le règlement demeure exclusivement effectué auprès du Trésor Public sur la base de l'Avis de Sommes à Payer (ASAP).

□ Oui □ Non

Je souhaite proposer ma candidature au Comité de Direction* (facultatif)

□ Je souhaite présenter ma candidature en tant que représentant(e) des socioprofessionnels au Comité de Direction de Margaux Médoc Tourisme (des informations vous serons demandées afin de motiver votre candidature).

Secteur d'activité *(rayer les mentions inutiles)* : Hébergement / Restauration / Commerce / Domaine viticole / Activité de loisirs / Activités oenotouristiques / Patrimoine

En tant que candidat au Comité de Direction, je déclare :

□ Être à jour de mon adhésion 2026

□ Exercer une activité touristique sur le territoire

□ Avoir pris connaissance des dispositions statutaires relatives à la composition et au fonctionnement du Comité de Direction

Pour tout renseignement relatif à votre adhésion, contactez Alisée GUYON, Responsable Accueil & Partenariats, au 06.28.52.22.00 ou à accueil-partenaires@margaux-medoc-tourisme.com

Pièces obligatoires à joindre pour une nouvelle demande :

- 1 extrait K-bis de moins de trois mois
- Pour les meublés et chambre d'hôtes, copie du cerfa + numéro API
- Pour les opérateurs de voyages, les VTC et les transport de personnes : copie des attestations.
- Tout document utile à votre adhésion pourra être demandé.

Encart réservé pour l'Office de Tourisme :

- Personne en charge de l'adhésion : .....
- Date de réception du dossier : .....
- Notes :
  .....
  .....
  .....
  .....
  .....

□ **Je déclare avoir lu et pris note des "Conditions Générales de Vente Partenariat 2026 (page 11)**

Fait à :

Date :

Cachet et signature précédés de la mention "lu et approuvé" :

**Concernant la candidature au Comité de Direction, les candidatures seront examinées et validées conformément aux statuts de l'établissement et aux dispositions applicables lors du renouvellement des instances.*

Sélectionnez vos services (cases à cocher)

Services		Tarifs annuels 2026 (TTC) Structure de la CdC Médoc Estuaire		Structure du Médoc (hors CdC Médoc Estuaire)		Structure hors Médoc	
Partenariat classique (socle de base pour accéder aux services complémentaires)	Adhésion seule	70 €		200 €		sous convention (structure conventionnée avec l'Office de Tourisme)	
	Création et mise à jour de votre fiche Sirtaqui	inclus		inclus		inclus	
	Diffusion de votre fiche sur le site de l'Office						
	Accès à la commercialisation sur le site de l'Office						
	Mise en avant de votre structure sur les réseaux sociaux (en story ou selon nos thématiques)						
	Mise à disposition de votre documentation						
	Réception des documents de l'Office						
	Intégration dans la base de données "presse" pour les demandes journalistes						
	Présence de l'Office pour vos événements (selon disponibilité)						
	Accès aux événements de l'Office						
	Mise en ligne de vos événements dans la rubrique Agenda de notre site						
	Annonce des nouveautés dans notre newsletter						
Suppléments pour les hébergeurs	Supplément hébergements non classés	60 €		70 €		NA	
	Supplément hébergement de plus de 20 chambres	70 €		80 €		NA	
Services complémentaires							
Visibilité & Promotion	Participation au salon FestiVitas à Mulhouse (février 2026)	330 €		450 €		sous convention	
	Participation à l'accueil des croisièristes Avalon au ponton de Cussac-Fort-Médoc	100 €		100 €			
	Participation aux dégustations au port de Lamarque	30 €		30 €			
	Bandeau publicitaire dans notre newsletter bimestrielle	50 €		50 €		50 €	
	Participation aux jeux et concours	dotation de produits		dotation de produits		dotation de produits	
	Accompagnement au classement ou labellisation de votre structure (pré-visite gratuite*)	gratuit		NA		NA	
	Accès WeeBnB (pour les hébergeurs)	35 €		NA		NA	
Supports de communication	Encart publicitaire dans l'Agenda (anciennement Pépites) 100 x 105 mm	150 €		150 €		150 €	
	Encart publicitaire dans le Guide Pratique - Encart intérieur 70 X 210 mm (tarif de lancement)	30 €		30 €		30 €	
	Encart publicitaire dans le Guide Pratique - 2e de couv - 1/2 page (tarif de lancement)	50 €		50 €		50 €	
	Encart publicitaire dans le Guide Pratique - 3e de couv - 1/2 page (tarif de lancement)	50 €		50 €		50 €	
	Encart publicitaire dans le Guide Pratique - 4e de couv - Pleine page (tarif de lancement)	100 €		100 €		100 €	
	Mise en avant "Partenaire 2026" dans le Guide Pratique	40 €		40 €		NA	
	Photos supplémentaires sur votre fiche présente sur notre site internet (+ de 4 et jusqu'à 10)	60 €		60 €		sous convention	
	Mise en avant en page d'accueil de notre site internet (châteaux viticoles uniquement)	150 € /trimestre soit 600 € /an		150 € /trimestre soit 600 € /an		NA	
	Pack 3 publications sur nos réseaux (Facebook et Instagram) - Carrousel de photos (à nous fournir)	80 €		80 €		NA	
	1 publication sur nos réseaux - Réel dédié à votre structure (vidéo 1min maximum - prises de vue par l'OT avec un unique déplacement 1h30 max sur site)	150 €		150 €		NA	
	Un article dédié sur notre site qui présente votre structure et ses activités en storytelling (1000 mots - sans déplacement de l'Office de Tourisme)	100 €		100 €		100 €	
	Atelier individuel - Création page Réseaux sociaux (1h30)	250 €		250 €		NA	
	Montant total des services complémentaires sélectionnés						
	Montant total adhésion + services complémentaires						

Pour tous les services complémentaires : premier arrivé, premier servi

* Dans le cadre du classement/labellisation de votre hébergement, vous bénéficiez d'une visite de pré-classement intégralement payée par Margaux Médoc Tourisme

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PARTENARIAT 2026
Valable du 01/01/2026 au 31/12/2026

PRÉAMBULE

Tout prestataire souhaitant devenir partenaire de l'Office de Tourisme Communautaire Margaux Médoc Tourisme doit avoir une adresse située sur l'une des 10 communes de la destination.
Un prestataire dont l'adresse est située hors territoire se verra appliquer une majoration tarifaire et devra également adhérer ou devenir partenaire de l'Office de Tourisme de son territoire.
Les présentes conditions générales ont pour objet de fixer et définir les modalités de vente pour les produits cités dans le guide du partenariat de l'Office de Tourisme Communautaire Margaux Médoc Tourisme.

ARTICLE 1 : ADHÉSION ET PARTENARIAT

Le partenariat est ouvert à tous les professionnels du tourisme, sont compris les hébergeurs, restaurateurs, châteaux et domaines viticoles, commerces, artisans-producteurs et prestataires d'activités.
L'adhésion devient effective à partir du moment où le bon de commande de partenariat est complété, signé et validé. La facturation donne lieu à l'émission d'un Avis de Sommes à Payer par le Trésor Public.
Tout retard de paiement de plus de 30 jours à partir de la date d'échéance de la facture entraînera une procédure de recouvrement par le Trésor Public, et l'Office de Tourisme pourra suspendre ses services en attendant le règlement.
Le partenariat est souscrit pour une durée d'un an, valable du 1er janvier au 31 décembre 2026. L'adhésion n'est pas reconductible tacitement.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE

Le partenaire s'engage à :

- Fournir des informations complètes et mises à jour concernant son activité (tarifs, horaires, changements de propriété, etc.).
- Transmettre les visuels demandés en haute définition et au format requis.
- Accueillir le personnel de l'Office de Tourisme pour toute visite de connaissance de l'activité.
- Participer aux enquêtes de satisfaction et de conjoncture.
- Respecter la réglementation en vigueur concernant son activité.

Les hébergeurs doivent fournir une copie de leur déclaration d'activité ainsi que les justificatifs de classement, de label ou de qualification. Les hébergements non classés feront l'objet d'une visite préalable par un salarié de l'Office de Tourisme et d'une majoration tarifaire.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE L'OFFICE DE TOURISME

L'Office de Tourisme s'engage à :

- Promouvoir les activités des partenaires.
- Organiser des ateliers et réunions thématiques pour le développement des compétences.
- Favoriser la mise en réseau des partenaires.
- Mettre en relation les partenaires avec les organismes de labellisation et de qualification telles que : Destination d'excellence, Clévacances, Meublé de Tourisme, Chambres d'hôtes Référence, Gîtes de France, Tourisme et Handicap, Accueil vélo, Vignobles & Découvertes.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

Un Avis de Sommes à Payer (ASAP) sera émis par le Trésor Public. Une facture peut être émise par l'Office de Tourisme à titre informatif, sur demande expresse du partenaire. Toute dette non réglée entraînera une procédure de recouvrement par huissier de justice.

ARTICLE 5 : SUSPENSION OU RUPTURE DU PARTENARIAT

L'Office de Tourisme se réserve le droit de refuser ou suspendre un partenariat en cas de :

- Absence de bon de commande signé.
- Non-paiement des cotisations (de l'année N ou N-1).
- Absence ou défaut de transmission du questionnaire SIRTAQUI.
- Absence ou défaut de justificatifs de classement pour les hébergeurs.
- Réclamations graves et récurrentes (hygiène, sécurité, services défectueux ou non conformes).
- Toute suspension temporaire ou définitive sera soumise à l'avis du comité directeur de l'Office de Tourisme. Toute décision de suspension sera notifiée par écrit.

Margaux Médoc Tourisme,
un outil opérationnel
au service des professionnels.

Avec vous, pour vous

Adhérer en 2026 c'est :

- Développer sa visibilité
- Générer des opportunités concrètes
- Accéder à des outils de conversion
- Intégrer une dynamique collective
- Contribuer activement à l'attractivité du territoire

MARGAUX MEDOC
TOURISME

WWW.MARGAUX-MEDOC-TOURISME.COM